



## MODELE DE DELIBERATION

### Délibération du Conseil municipal portant acquisition d'un bien immobilier

**Vu les articles du Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 1212-1, L.1211-1 et L.3222-2,**

**Vu les articles L.1311-9 à L.1311-12 et l'article L. 2241-1 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales,**

**Vu le décret du 14 mars 1986 portant notamment sur les modalités de consultation des services des domaines en matière d'opérations immobilières, notamment son article 5 concernant la nature des opérations immobilières et leur montant, tel que modifié par l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif à la valeur en euros des montants,**

**Vu l'avis de (l'autorité compétente) rendu le.....ou réputé donné (à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité),**

Considérant le bien immobilier sis à....., propriété de la commune de .....,

Considérant que le projet d'opérations immobilières porte sur l'acquisition.....(nature du bien) conformément au 1° ou 2° ou 3° de l'article L1311-10 du CGCT,

Considérant que ce bien doit suivre la procédure prévue à l'article 5 du décret visé,

Considérant que ce projet doit être précédé d'une demande d'avis de l'autorité compétente de l'Etat,

Considérant que le service de l'Etat (à préciser le nom) a rendu un avis.....le.....estimant la valeur vénale dudit bien à.....euros,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable en matière d'acquisition immobilière.

**Après en avoir délibéré** (modalités du vote à préciser), le conseil municipal :

- décide l'acquisition de la propriété immobilière sise à.....(références cadastrales) moyennant .....euros,

- autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition d'immeubles (et de droits réels immobiliers ou de fonds de commerce) en la forme administrative **ou** à procéder à cette acquisition par acte notarié,

- charge le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition ou de la réception **ou** l'authentification de l'acte d'acquisition immobilière passé en la forme administrative

- fixe à.....euros la valeur vénale de la propriété acquise en vue de permettre le calcul du salaire de Monsieur le Conservateur des Hypothèques.